

Commission Chemins

[Contacter le responsable](#)

Nouveau balisage utilisé sur les Chemins de St Jacques bretons.

Vous trouverez ci-après l'essentiel des caractéristiques du nouveau balisage qui a été adopté par l'Association bretonne des amis de St Jacques de Compostelle lors de son dernier Conseil d'administration de 2012.

Ce balisage adopte les principes du balisage de la FFRandonnée en « jaune et bleu » ; par ailleurs, pas de surbalisage lorsque le chemin de St Jacques emprunte un GR : ajout d'un simple logo jacquaire. Après 2 expérimentations, il commence à être mis en place sur tous les Chemins bretons depuis le printemps 2013.

Pour en savoir plus vous pouvez télécharger une fiche de présentation de ce balisage [ICI](#).

Si vous avez besoin d'informations complémentaires sur ce balisage vous pouvez [contacter le responsable](#) des Chemins de l'Association.

Remarque : L'emplacement du logo jacquaire peut être différent d'un département à l'autre suivant les contraintes imposées par le Comité départemental de la FFRandonnée. Celui présenté ci-dessus a été accepté par le Président du Comité d'Ille-et-Vilaine.